

Ville de Fleury-les-Aubrais



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 28 MARS 2022

Délibération n°2022\_024

### 3) Adhésion à l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine"

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 mars 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Zouhir MEDDAH, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

#### Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Tetiana GOUESLAIN (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Nasera BRIK), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

M. Zouhir MEDDAH remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

## **SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

### **3) Adhésion à l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine"**

#### **M. CHAPUIS, Adjoint, expose**

Le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) est une association composée d'une centaine de collectivités territoriales, représentatives des diversités géographiques, urbaines et politiques en France.

Ce réseau de collectivités territoriales est dédié à l'échange, à la réflexion et à la coopération en matière de prévention de la délinquance et de sécurité urbaine. Il promeut la co-production des politiques de sécurité urbaine et travaille en partenariat avec un large réseau d'acteurs : institutions nationales, européennes et internationales, universités, associations et acteurs du secteur privé.

La Ville de Fleury-les-Aubrais fait une priorité de ses engagements dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la sécurité. L'adhésion à ce réseau est donc souhaitée afin d'outiller la Ville tant du point de vue stratégique que technique pour la conduite de sa politique de sécurité et de tranquillité publique.

Les collectivités adhérant au Forum Français (FFSU) adhèrent mécaniquement au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS).

Les membres du FFSU et de l'EFUS bénéficient notamment des services suivants :

- Accéder à un réseau européen et international de collectivités territoriales, de partenaires et d'experts,
- Participer à des groupes de travail, des projets de coopération et à l'élaboration de publications thématiques et de recommandations politiques,
- Obtenir un accompagnement à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques locales,
- Être soutenu auprès des instances nationales et européennes à travers une activité de plaidoyer,
- Participer à des séminaires et conférences thématiques de dimension européenne et internationale,
- Participer à des formations thématiques, visites de terrain et voyages d'étude pour promouvoir les expériences locales,
- Accéder à EFUS Network, la plateforme web collaborative réservée au réseau.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au FFSU afin de bénéficier d'un réseau et de ressources documentaires importantes et d'un accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des politiques de sécurité.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction du nombre d'habitants de la collectivité, soit 1 464 € pour la Ville de Fleury-les-Aubrais.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Sécurité - Démocratie du 15 mars 2022,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- décide d'adhérer à l'association Forum Français pour la Sécurité Urbaine pour l'année 2022,

Ville de Fleury-les-Aubrais

- autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion annuelle dont le montant de 1 464 € sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2022,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **29 MARS 2022**

Publié/notifié le : **31 MARS 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 29 mars 2022

Pour la Maire,

La Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;

-date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

